

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 19 septembre 2022 de MM. Valentin Dujoux et Matthias Erhardt: «Peut-on espérer voir la Ville de Genève organiser des fan zones qui respectent les engagements humains, écologiques et énergétiques qu'elle défend?»

TEXTE DE LA QUESTION

En décembre 2010, le Qatar a été désigné organisateur de la Coupe du monde de football en 2022. Cette annonce intervient sept ans avant le lancement d'un appel à projets de la Ville pour organiser la fan zone de Plainpalais pour le Mondial 2022. En conséquence, une fan zone hivernale se tiendra sur la plaine de Plainpalais du 21 novembre au 18 décembre 2022, et ce alors même que l'hiver 2022 s'annonce compliqué d'un point de vue énergétique.

Cette fan zone hivernale inédite s'inscrit dans le cadre d'un appel à projets lancé par la Ville de Genève en 2017 et portant sur les éditions 2018, 2020 et 2022. A ce titre et au vu des différents contextes dans lesquels se tiennent ces fan zones (crise du coronavirus, crise énergétique, etc.), certaines questions demeurent sur les éditions passées, et se posent sur celles à venir.

Par conséquent, et au vu des différents contextes, nous souhaitons donc savoir:

- le choix de la plaine de Plainpalais comme lieu d'accueil de la fan zone se fait-il en collaboration avec les habitant-e-s du quartier?
- Quel est le revenu (en montant et en nature) obtenu par la Ville de Genève suite à l'édition de la fan zone pour le Mondial de 2018?
- Suite à l'annulation de la fan zone pour l'Euro 2020 en raison de la crise du coronavirus, quelles ont été les modalités de dédommagement décidées avec l'organisateur de la fan zone, à savoir la société NEPSA?
- Quel est le montant attendu par la Ville pour la mise à disposition de la plaine de Plainpalais pour la fan zone hivernale de 2022?
- Quelle est la surface accordée à la fan zone hivernale, sachant que selon les organisateurs elle accueillera trois fois moins de spectateurs et spectatrices que les éditions estivales (à savoir environ 4000 personnes contre 12 000 à 15 000 en temps normal)?
- Quel est le calendrier relatif à l'appel à projets pour les fan zones concernant les prochaines compétitions européennes et mondiales de football (2024, 2026 et 2028 notamment)?
- Au vu des impacts des infrastructures nécessaires à l'installation d'une fan zone, des réflexions sont-elles engagées au sein de la Ville de Genève pour adapter ces dispositifs festifs aux impératifs énergétiques et environnementaux qui nous attendent? Si oui, quelles sont ces réflexions?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

La plaine de Plainpalais est un site urbain qui accueille, tout au long de l'année, de nombreuses activités, telles que les marchés, les champs de foire et les cirques. Grâce à des crédits votés par le Conseil municipal, ce lieu a été aménagé afin d'héberger de tels événements et il est le seul sur le domaine public en Ville de Genève susceptible d'offrir une surface adéquate et les raccordements électriques suffisants pour accueillir des manifestations de grand envergure. La sécurité des usagers et usagères constitue, dans cette perspective, l'un des points centraux du choix de ce lieu.

Son emplacement géographique, situé au cœur de la Ville, facilite son accessibilité. Il est situé sur un axe de mobilité optimal et desservi par de nombreux transports publics. En outre, depuis le début de cette législature, de nombreuses séances ont été organisées avec les habitant-e-s du quartier afin de recueillir leurs témoignages et de trouver des solutions concertées visant à diminuer les gênes occasionnées par certains événements.

Pour rappel, la Ville de Genève a lancé à l'automne 2017 un appel à projets pour l'organisation d'une manifestation tout public, gratuite, festive et populaire, pendant les périodes de la Coupe du monde de football 2018, du Championnat d'Europe de football 2020 et de la Coupe du monde de football 2022.

Les conditions de cet appel à projets mentionnaient notamment les éléments suivants:

«Tenir compte du fait que les événements devront respecter les valeurs prônées par la Ville, notamment en ce qui concerne le développement durable, la tolérance et le respect d'autrui;

Mettre à disposition gratuitement un stand d'information, la présence de bannières publicitaires et de publicités sur les écrans pour deux œuvres caritatives/humanitaires.

Comprendre une variante au concept de base qui tienne compte du fait que le Mondial 2022 aura en principe lieu en hiver. Par conséquent, l'organisateur devra proposer un projet qui tienne compte des aléas climatiques et des habitudes de la population en période hivernale.»

En ce qui concerne les recettes obtenues par la Ville de Genève lors de l'édition de la fan zone pour le Mondial de 2018, la taxe d'occupation du domaine public, fixée à un montant préférentiel de 6 francs le mètre carré dans l'appel à projets, s'est élevée à 35 120 francs.

Pour des raisons liées à la crise sanitaire, la société New Events Production SA (NEPSA) n'a pas pu exploiter la fan zone lors de l'édition de l'Euro 2021. Le

Conseil administratif a dès lors accordé, par décision du 23 juin 2022, un report de cet événement en 2024 (Euro 2024), sous réserve des autorisations des services cantonaux concernés.

En conséquence, la Ville de Genève n'a pas eu à dédommager NEPSA.

S'agissant de la fan zone qui était prévue en 2022, celle-ci a été annulée par la société NEPSA le 19 octobre dernier. Cette décision ayant été prise par la société organisatrice, notre Conseil a pris acte de cette décision et la comprend, au vu des difficultés pour NEPSA de rentabiliser cet événement.

En ce qui concerne les potentielles fan zones pour les prochaines compétitions européennes et mondiales de football, le Conseil administratif se prononcera sur l'opportunité de lancer un nouvel appel à projets après l'Euro 2024.

Dans tous les cas, comme pour tous les appels à projets de la Ville de Genève, il intégrera les conditions qui seront jugées nécessaires pour défendre les valeurs prônées par la Ville de Genève, notamment la défense des droits humains, la lutte contre le changement climatique qui est au cœur des préoccupations du Conseil administratif.

Par ailleurs, de tout temps, les services qui sont en contact avec les organisateurs et organisatrices de tout événement ayant lieu sur le domaine public de la Ville attirent l'attention de ces derniers sur l'importance des enjeux énergétiques et climatiques tout en cherchant activement les moyens visant la réalisation d'économies d'énergies et la durabilité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La maire:
Marie Barbey-Chappuis